

# Formation SSIAP 3

## Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

✓ **Objectifs :**

- Devenir Chef de Service de Sécurité Incendie dans un établissement recevant du public (ERP) ou un immeuble de grande hauteur (IGH).

✓ **Durée du stage :**

- 30/31 jours (216 heures) hors examen

✓ **Nombre de participants :**

- 3 à 8 stagiaires par session

✓ **Public concerné :**

Toute personne ayant à diriger un service de sécurité incendie et souhaitant être qualifiée SSIAP 3 "**Chef de Service Sécurité Incendie**"

✓ **Pré requis :** être titulaire de :

- l'ERP 2, de l'IGH 2 ou du SSIAP 2 qui a exercé ces fonctions durant au minimum 3 ans,
  - **ou** au minimum d'un diplôme de niveau IV de l'Éducation nationale.
- et** titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :
- PSE 1 ou SST en cours de validité ou PSC 1 de moins de 2 ans.

## ✓ Contenu de la formation

Selon le référentiel de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié Annexe IV

### **Maîtriser la réglementation**

- Organisation, classement, dispositions constructives et techniques, moyens de secours, accessibilité...

### **Vérifier la validité et amender un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement**

- Lecture de plans, outils d'analyse, notice de sécurité.

### **Se familiariser avec la réglementation des immeubles de grande hauteur**

- Réglementation 18 octobre 1977 et 30 décembre 2011.
- Principes fondamentaux de la sécurité incendie en IGH.

### **Analyse des risques**

- Méthodologie d'analyse des risques, documents administratifs (obligation en matière d'affichage, cahier des consignes...).

### **Encadrer un Service Sécurité**

- Législation et responsabilités, adopter le bon comportement vis-à-vis de ses collaborateurs, organiser un service de sécurité incendie, réaliser le reporting à sa hiérarchie.
- Organisation de l'accessibilité.
- Inspection et visite d'un établissement.
- Gestion administrative d'un service sécurité.
- Information de la hiérarchie.

## ✓ Méthodes et moyens pédagogiques

Le formateur est dans une démarche déductive : la théorie est exposée, puis mise en pratique

Pour ce faire 3 méthodes pédagogiques sont mises en œuvre :

- Active
- Intérogative
- Desmonstrative

Les moyens mis à sa disposition sont :

- Un écran interactif
- Un poste de sécurité reconstitué
- Matériel de détection et d'alerte



La certification qualité a été délivrée au titre de l'action suivante :  
ACTIONS DE FORMATIONS

Version 11/2021

**SAS-CPFI** Capital 20000€ RCS 815 178 165  
Agrément formation 89 01 DIRECCTE 26890045289  
Tel : 0806 231 018 (numéro vert)

✓ **Tarif** : Sur devis

✓ **Modalités & délais d'accès**

- Pour vos demandes de formation, contactez-nous par téléphone au **0806 231 018** ou par courriel ; **formation@sas-cpfi.fr**
- L'accès à la formation est initié par l'employeur, ou à l'initiative du salarié
- Notre organisme de formation s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures.
- Les date de formation sont fixées selon un planning annuel
- Si la formation nécessite des prérequis, nous nous assurerons également que vous les remplissiez soit par des tests, soit par un audit téléphonique.
- Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur ou selon notre planning inter-entreprises, le délai pour la mise en place de la formation est habituellement d'un mois (en moyenne).

✓ **Accès aux personnes en situation de handicap** : nous consulter

### A l'issue de la formation et après validation par le jury obtention du : **Diplôme SSIAP 3 soumis à Arrêté Préfectoral**

#### ➤ **Remarque**

Ce programme, défini par le ministère de l'Intérieur, est conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Pour pouvoir exercer votre fonction dans un service de sécurité incendie vous devez mettre à jour vos compétences tous les 3 ans, pour cela vous devez effectuer :

un recyclage si vous n'avez pas dépassé votre date anniversaire de diplôme et si vous avez effectué un minimum de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans la fonction concernée ou une remise à niveau si votre date anniversaire de diplôme est dépassée ou si vous avez effectué moins de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction.

#### **Nos atouts**

Les ouvrages suivants sont remis aux stagiaires :  
"Règlement de sécurité contre l'incendie des ERP"

"Règlement de sécurité contre l'incendie des IGH"

Études de cas avec analyse du projet et rédaction de notices de sécurité.

Chacune des connaissances théoriques sera appliquée lors d'exercices pratiques ou d'études de cas adaptées.

**Les intervenants** sélectionnés par CPFI sont, pour la grande majorité des chefs de service sécurité, des mandataires sécurité ou des conseillers en prévention incendie en activité, titulaires du diplôme de prévention de niveau 2 et/ou de la qualification SSIAP 3.

Des tests réguliers et un examen blanc en fin de cursus permettent aux stagiaires de se préparer à l'examen final.

#### **Contrôle de connaissances**

Obtention du **diplôme SSIAP 3** à l'issue d'épreuves écrites (QCM et rédaction d'une notice de sécurité incendie) et orale (interrogation sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service) évaluées par un jury présidé par le directeur du SDIS ou son représentant.



La certification qualité a été délivrée au titre de l'action suivante :  
ACTIONS DE FORMATIONS

Version 11/2021

**SAS-CPFI** Capital 20000€ RCS 815 178 165  
Agrément formation 89 01 DIRECCTE 26890045289  
Tel : **0806 231 018 (numéro vert)**